



INFORMATIONS MONTAGE (du 13 au 17 octobre)

PLANNING

Stands SURFACE NUE

Pôle Gros Matériel (Hall 1 et Terrasses)

- vendredi 13/10 au dimanche 15/10 : 8h - 18h
- lundi 16/10 : 7h - 20h
- mardi 17/10 : 7h - 24h *

Accès interdit aux véhicules dans le hall 1 dès 12h.

Stands DE BASE

Pôles Gros Oeuvre, Second Oeuvre, Equipement, Lot technique

- vendredi 13/10 au dimanche 15/10 : 8h - 18h
- lundi 16/10 : 7h - 20h
- mardi 17/10 : 7h - 24h *

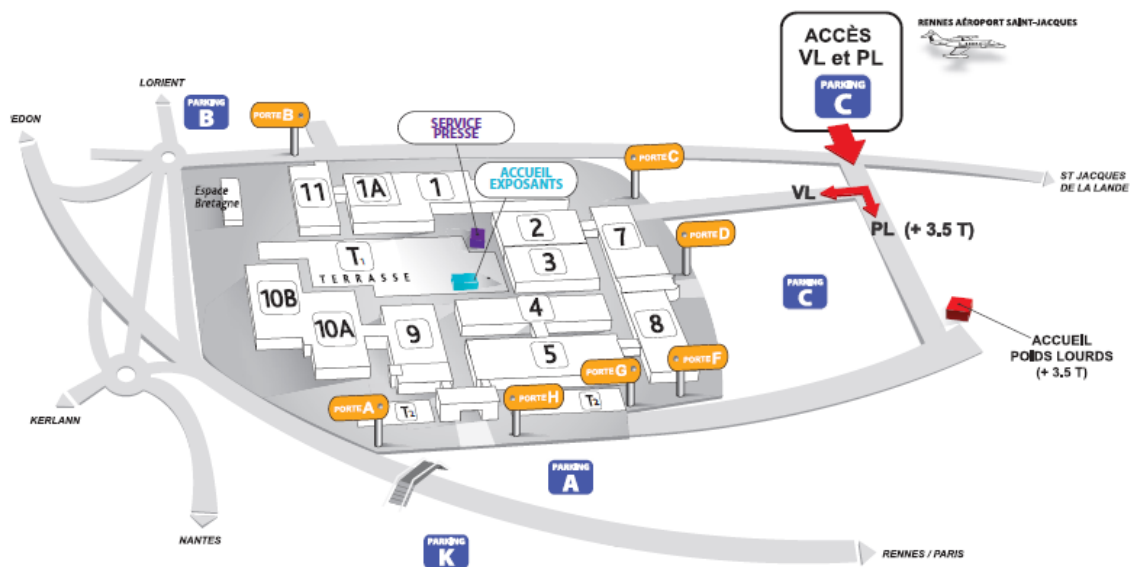
Stands avec prestation "PACK CLÉ EN MAIN"

Packs Éco, Éco+, Personnalisé, Prestige, Scénique

- lundi 16/10 : 7h - 20h
- mardi 17/10 : 7h - 24h *

* Accès PL interdit à partir de 12h00

ACCÈS : uniquement par le Parking C.



RÈGLES DE CIRCULATION

À l'intérieur du Parc des Expositions de Rennes, les règles de circulation sont les suivantes :

- Vitesse limitée à 30 km/h.
Application du code de la route notamment pour la priorité à droite.
- Il est interdit de gêner l'accès aux portes des halls, à la circulation des véhicules de secours entre les halls, aux réserves d'eau et aux bouches d'incendie.

Le dispositif de gestion de la circulation et du stationnement mis en place par ARTIBAT doit être respecté.



CONDITIONS D'ACCÈS AU MONTAGE

Accès piétons :

Pour la sécurité de tous, l'accès au site est règlementé.

Pour accéder au montage du salon (du 13 au 17 octobre), **un badge nominatif est obligatoire***.

Lien disponible en septembre 2023.

** Ce badge "Montage" ne donne pas accès au site pendant les 3 jours du salon*

Accès VL :

Un pass spécifique vous sera délivré parking C.

Il vous donne accès aux abords du hall de votre stand pour le déchargement de votre véhicule,

limité à 1 heure.

Une fois votre véhicule déchargé, vous devez obligatoirement le stationner sur le parking C.

En aucun cas, votre véhicule ne doit rester stationné aux abords des halls.

Accès PL (+3.5 T) :

Tous les poids lourds (+ 3.5T) intervenant pour votre stand doivent se rendre impérativement à **l'accueil Poids Lourds sur le parking C** où un dispositif de régulation est mis en place par l'organisateur afin de faciliter la prise en charge de votre matériel (par les manutentionnaires), et les diriger sur la zone de déchargement la plus proche de votre stand.

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Lors du passage de la Commission de Sécurité **le mardi 17 octobre** dans l'après-midi, **les aménagements devront être terminés et conformes au projet validé par l'organisateur.**

La présence du responsable du stand est obligatoire.

Le responsable du stand doit être en mesure de présenter les certificats et procès-verbaux des structures (chapiteaux...) nécessitant la validation d'un bureau de contrôle, de classement au feu des matériaux de construction et d'aménagement du stand.

DÉGAGEMENT DES ALLÉES DE CIRCULATION / RÉSERVE

L'exposant doit laisser totalement libres les allées de circulation. Tout matériel et/ou marchandise doit se trouver dans les limites de son stand afin de permettre l'évacuation des personnes en cas de problème.

Il est interdit d'encombrer les réserves avec des emballages et marchandises diverses pouvant constituer un aliment au feu en cas d'incendie.

CUISSON ET CHAUFFAGE DANS LES HALLS

La commission de sécurité interdisant tout système de chauffage à gaz dans l'enceinte des halls (selon l'article T27 et CH56 de la législation et réglementation des ERP), nous vous informons que seuls les chauffages électriques (chauffage d'appoint, parasol électrique...) sont autorisés.

Selon le cahier des charges du Parc des Expositions de Rennes, toutes les installations de cuisson sont interdites à l'intérieur des halls et des structures temporaires recevant du public.

Seuls les appareils permettant le maintien en température des préparations tels que les bacs à eau chaude ou les lampes à infrarouge ainsi que les fours à micro-ondes d'une puissance unitaire inférieure ou égale à 3,5 KW et installés en libre-service sont autorisés.



SURVEILLANCE DE VOTRE STAND

Une surveillance générale des halls et des terrasses est assurée le jour et la nuit par notre service de sécurité mais il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultats.

Attention, les risques de vols sont importants pendant les périodes de montage et démontage, nous vous invitons à ne laisser aucun objet sensible sur les stands et à envisager un gardiennage si vous avez du matériel sensible.

Vous pouvez contacter le prestataire agréé par ARTIBAT : **ACP SECURITE** : + 33 (0)9 67 17 41 70 / contact@acp-securite.fr

L'exposant est responsable de son stand et doit prendre les dispositions nécessaires pour protéger son matériel et l'évacuer dès le soir de la fermeture.

LIVRAISON SUR VOTRE STAND

Toutes les marchandises doivent être réceptionnées par l'exposant ou son représentant.

En aucun cas, l'organisateur ne réceptionnera vos colis et se dégage de toute responsabilité en cas de perte, vol ou toute dégradation des colis.

Adresse de livraison

Parc des Expositions de Rennes / Aéroport - Salon ARTIBAT

Nom de la société exposante + Nom du responsable + hall + N ° du stand

La Haie Gautrais - 35170 BRUZ

RESTAURANTS OUVERTS PENDANT LE MONTAGE

Liste communiquée ultérieurement